

Documents à fournir au service des aides financières individuelles (au plus tard dans un délai de 3 mois après la fin du premier stage pratique) :

- un imprimé de demande, dûment complété par le stagiaire et l'organisme de formation,
- une déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement,
- une déclaration de ressources,
- un relevé d'identité bancaire ou postal,
- une copie du contrat d'engagement éducatif ou à défaut une attestation d'embauche.

Renseignements complémentaires :

Service des aides financières individuelles

Tél : 02 31 30 90 31

ou 02 31 30 89 08

www.caf.fr



Organismes de formation agréés dans le département du Calvados

Aroeven Caen Normandie
4, avenue du Parc Saint-André
14200 Hérouville Saint-Clair
02 31 94 56 95
www.vacances-aroeven.fr

Association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs - Afocal
101, rue d'Auge - 14000 Caen
02 31 72 81 17
www.afocal.fr

Centre entraînement aux méthodes d'éducation active - Cemea
33, rue des Rosiers - 14000 Caen
02 31 86 14 11
www.cemea-bn.asso.fr

Eclaireurs-Eclaireuses de France - Eedf
1, rue Marie Curie - 14730 Giberville
02.31.78.15.15
www.normandie.ecles.fr

Fédération régionale des familles rurales de Basse-Normandie
Route de Caen - 14310 Villers-Bocage
02 31 77 96 38
www.ma-formation-bafa.fr

Ligue de l'enseignement de Basse-Normandie
32 bis, rue Fred Scamaroni - 14000 Caen
02 31 73 00 78
formation@laliguebn.org

Mouvement rural de jeunesse chrétienne - Mrjc
5, rue des Augustines - 14500 Vire
02 31 67 62 07
bassenormandie@mrjc.org ou calvados@mrjc.org

Scouts et guides de France de basse-normandie
1, rue Nicolas Oresme - 14000 Caen
sgdfbn@free.fr

Union française des centres de vacances et de loisirs - Ufcv
27, avenue du Six-Juin - 14000 Caen
02 31 86 66 08
www.bafa.ufcv.fr

Union régionale des Francas de Normandie
Antenne Basse-Normandie - Maison des associations
1018, Grand Parc - 14200 Hérouville Saint-Clair
02 31 47 61 61
www.francasnormandie.fr

Imp. CAF Caen ASD 014 05/13

VOUS AVEZ 21 ANS ET PLUS
ET VOUS VOULEZ DEVENIR...

DIRECTEUR D'ACCUEILS
DE MINEURS ?

(CENTRES DE VACANCES
OU DE LOISIRS).



LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DU CALVADOS
PEUT VOUS AIDER A FINANCER
UNE PARTIE DE
VOTRE FORMATION BAFD (BREVET
D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE
DIRECTEUR)



Caf
du Calvados



Le Bafd est un diplôme destiné à permettre de diriger à titre non professionnel et de façon occasionnelle des enfants et des adolescents dans un centre de vacances ou de loisirs (appelé désormais : accueil de mineurs avec ou sans hébergement).

Il est délivré au candidat par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (Drjcs) du département où réside le candidat, après avoir satisfait aux épreuves d'une formation théorique et pratique.

La formation théorique est dispensée par des organismes de formation habilités par le ministère de la jeunesse et des sports et n'est pas gratuite.

L'obtention de ce diplôme ouvre droit à l'autorisation d'exercer les fonctions de directeur pendant 5 ans.

La formation préparant au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (Bafd) se compose de quatre étapes devant être réalisées dans un délai de 4 ans.

- 1 - un stage de formation générale :**
durée 9 jours,
- 2 - un stage pratique :**
durée 14 jours minimum effectué en 2 séjours maximum,
- 3 - un stage de perfectionnement :**
durée 6 jours,
- 4 - un second stage pratique :**
durée 14 jours minimum effectué en 2 séjours maximum.

Peuvent s'inscrire à la formation Bafd :

- les titulaires du Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur),
- les titulaires des diplômes ou titres permettant d'exercer les fonctions d'animation en accueils collectifs de mineurs,
- par dérogation, les candidats justifiant de deux expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de 28 jours dans les deux ans qui précèdent.

L'aide financière de la Caisse d'allocations familiales du Calvados est versée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- être ressortissant du régime général de la Sécurité sociale,
- être domicilié dans le Calvados,
- avoir réalisé le stage de formation générale et le 1^{er} stage pratique,
- fournir une preuve d'embauche occasionnelle (copie du contrat d'engagement éducatif ou à défaut attestation d'embauche),
- avoir des ressources inférieures à un quotient familial mensuel arrêté chaque année. Le quotient familial est déterminé à partir des ressources déclarées à la Caisse d'allocations familiales.

Montant de l'aide : 200 €

L'aide est versée directement au stagiaire après la réalisation du premier stage pratique.

DIRECTEUR D'ACCUEILS DE MINEURS
(CENTRES DE VACANCES ou DE LOISIRS).

